

## Protocole sanitaire Jeudi 2 septembre 2021

Le présent document s'appuie sur « le cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires » publié en juillet 2021 par le ministère.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux : le niveau 1 /niveau vert, le niveau 2/niveau jaune ; niveau 3/niveau orange et le niveau 4/niveau rouge.

### La rentrée scolaire du jeudi 2 septembre se fait au niveau 2

**Nous remercions toutes les familles de lire attentivement, avec leur enfant, les consignes qui suivent.**

#### Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent les chefs d'établissement. Les mêmes règles s'appliquent aux personnels et aux enseignants.

#### Les entrées et sorties de l'établissement

Pour limiter le brassage, il est demandé aux élèves et aux familles de privilégier les entrées et sorties par l'accès indiqué sur le plan suivant :

Plan accessible via École Directe

1. Maternelle
2. Primaire
3. Collège 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
4. Collège 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>
5. Lycées

Il est fortement recommandé aux élèves de respecter ces différents points d'accès selon leur niveau. Cette mesure s'inscrit aussi dans le cadre des consignes de sécurité du plan Vigipirate.

Une information complémentaire spécifique à l'école est transmise aux familles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque en extérieur, dépend des consignes préfectorales au niveau local ou des consignes nationales à partir du niveau 3. Le respect d'une distanciation physique doit être privilégié.

## Les gestes barrières



### Lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

Le lavage des mains peut se faire dans l'ensemble des sanitaires de l'établissement et sans mesure de distanciation physique.

Madame JANNET, notre infirmière, rencontrera toutes les classes pour former les élèves sur l'utilisation du masque et sur le lavage des mains.

À différents endroits dans les bâtiments, des distributeurs automatiques de solution hydroalcoolique sont mis à disposition.

Un flacon de solution hydroalcoolique est à disposition des élèves et des professeurs dans chaque salle de classe.

### Port du masque

Le port d'un masque (« grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple) est obligatoire en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues dans les espaces clos. En extérieur, l'obligation du port du masque dépend des consignes préfectorales au niveau local ou des consignes nationales à partir du niveau 3.

## Les locaux

### Ventilation des classes et des autres locaux

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

### Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé quotidiennement.

Le nettoyage désinfectant des autres surfaces les plus fréquemment touchées dans les salles et autres espaces communs est également réalisé au minimum une fois par jour.

Cette mesure est renforcée.

## Quelques situations particulières

### Utilisation des ordinateurs

Dans chaque salle informatique, des vaporisateurs spray contenant de la solution hydroalcoolique sont à disposition. Il est demandé aux élèves de se désinfecter les mains avant et après l'utilisation du matériel numérique puis avant de sortir de la salle. Ne pas mettre de solution directement sur les appareils.

### Laboratoires de sciences

Un protocole spécifique lié à l'utilisation du matériel est affiché à l'entrée de chaque laboratoire. Il est basé sur l'utilisation d'une solution hydroalcoolique pour les mains avant les manipulations, la limitation de l'échange de matériel pendant la séance et la désinfection de celui-ci une fois la séance terminée.

### Cours d'EPS au collège et aux lycées

<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li></ul>

L'utilisation des vestiaires est possible dans le respect du protocole sanitaire.

Les enseignants ont à leur disposition des vaporisateurs spray contenant de la solution hydroalcoolique pour désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment.

### Salles de permanence

Pendant les heures de permanence, les élèves s'installent dans la partie de la salle qui leur sera indiquée selon leur niveau.

### Internat

Le présent protocole sanitaire s'applique à l'internat. Madame CLAYE-BOSCHER, responsable de l'internat, a édité un document complémentaire affiché dans l'internat et communiqué aux élèves et aux familles. La mise à jour de ce document est communiquée aux familles.

### Restauration

Il est demandé aux élèves de se laver les mains au savon avant de venir rejoindre la file d'attente de la restauration. Avant d'entrer dans la zone de distribution, les élèves doivent se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique.

Les adultes ainsi que les collégiens et les lycéens portent un masque pendant leurs déplacements.

Dans la salle à manger, des distributeurs de solution hydroalcoolique sont en libre accès. Des lingettes sont mises à disposition des élèves qui souhaitent désinfecter leur espace avant de manger.

Les élèves sont invités à se laver les mains au savon en sortant de la restauration.

L'ensemble de l'espace est désinfecté entre chaque service.

Les élèves d'un même niveau sont conviés à se présenter à la restauration à la même heure afin de réduire le brassage. Dans la salle de restauration, ils sont aussi invités à se regrouper par niveau dans les zones qui leur sont indiquées.

### Plan de continuité pédagogique

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• Cours en présentiel au lycée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Cours en présentiel au collège</li><li>• Hybridation au lycée selon le contexte local</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cours en présentiel en école primaire</li><li>• Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</li><li>• Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</li></ul>

Son déclenchement, pour l'ensemble des élèves d'un ou plusieurs niveaux d'enseignement, se fait lorsque des cours en hybridation sont préconisés et mis en place par la « doctrine d'accueil » du protocole national.

Ce plan de continuité pédagogique mobilise les supports suivants :

- L'espace numérique de travail "École Directe" de l'établissement.
- La plateforme du CNED « Ma classe à la maison ».
- Les manuels scolaires en possession des élèves.

Plus de détails sur ce plan seront communiqués aux familles s'il est mis en place.

## Contact-tracing

<b>Protocole de contact-tracing</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li><li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li><li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li><li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li><li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li></ul>
-------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Au collège et aux lycées, un protocole de contact-tracing renforcé est mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif. Les élèves « contact à risque » ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.

Ce protocole vient compléter les règles de citoyenneté du règlement intérieur de l'établissement. Son non-respect répété sera sanctionné comme le prévoit la charte de vie.

Nous avons conscience que ces règles sont contraignantes. Toutes les équipes du collège et des lycées seront présentes pour accompagner chacun à bien les appliquer.

Bonne reprise

L'équipe de direction

✂.....

### Coupon à remettre au professeur principal

Nom de l'élève : ..... Prénom : .....

J'ai pris connaissance du protocole d'accueil à l'Institut Saint-Lô et je m'engage à le respecter.

Signature des parents

Signature de l'élève ou de l'étudiant